

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

Loi du 5 Avril 1884 – Article 56

EXTRAIT DU REGISTRE

**Des Délibération du Comité Syndical du :
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles**

NOMBRES DE MEMBRES

37

NOMBRE EN EXERCICE

37 37 19

DATE DE LA CONVOCATION

19/02/13

DATE D’AFFICHAGE

19/02/13

Objet :

2013-14-03-15
Opération Grand Site
« Etude de fréquentation et
de fonctionnement »

L’an : 2013

Et le : QUATORZE MARS

A : SEIZE Heures

le Comité Syndical,

régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances, sous la présidence de : M. Francis BOUTES

Présents :

L.ANGUERA (CdC Canalirou), **J.ARCAS** (Conseil Général), **G.BARO** (CdC Orb-Taurou), **F.BARSSE** (Bédarieux), **JL .BARTHES** (CdC Orb-Jaur), **Jean-Louis BELLIDO** (CdC Le Minervois), **F.BERTHOMIEU** (CdC Lirou-Canal), **P.BEZIAT** (CdC Lirou-Canal), **F. BOUTES** (Conseil Général), **J.CABROL** (CdC Pays ST-Ponais), **N.ETIENNE** (Conseil Général), **D. GALTIER** (CdC Faugères), **M.GIL** (CdC Orb et Taurou), **C.GINESTE** (CdC Avène, Orb & Gravezon), **J. HUC** (CdC Coteaux & Chateaux), **RM.LOSMA** (Bédarieux), **Y.POUJOL** (CdC Combes et Taussac), **JP.ROUANET** (CdC Pays Saint-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb-Taurou).

SOUS-PREFECTURE
BUREAU DES POLITIQUES
PUBLIQUES
25 MARS 2013
34500 BEZIERS

**Objet : Opération Grand Site « Cité de Minerve et Gorges de la Cesse et du Brian »
Etude de fréquentation et de fonctionnement**

La démarche d'Opération Grand Site (OGS) « Cité de Minerve et Gorges de la Cesse et du Brian » consiste à élaborer un projet et un programme d'actions sur ce territoire à forte valeur patrimoniale, dont le cœur est en cours de classement. Soumis à une forte fréquentation (220 000 visiteurs estimés en 2010), le projet doit consister à :

- protéger la qualité paysagère, naturelle, et culturelle du site,
- améliorer la qualité de la visite (accueil, stationnement, circuits, information, animations), dans le respect du site,
- favoriser le développement économique local.

A plus long terme, la collectivité qui sera chargée de la gestion de ce futur Grand Site pourra prétendre à une labellisation « Grand Site de France ».

Le Chargé de mission, recruté par le Pays Haut Languedoc et Vignobles en mai 2012 pour une durée de 3 ans, s'est attaché en priorité à construire en concertation avec les acteurs du projet, les actions indispensables pour pouvoir élaborer le projet et le programme d'actions de l'OGS. Au vu des données et des études existantes, il a été retenu comme nécessaire de réaliser une étude de fréquentation et de fonctionnement du futur grand site.

Cette étude stratégique vise à fonder les bases du projet et du premier programme d'actions de l'OGS à présenter en commission des sites. Il s'agit de réaliser notamment :

- un diagnostic : état des lieux quantitatif et qualitatif de la fréquentation, évolution de la fréquentation sur une année pleine, répartition des flux de visiteurs sur l'ensemble du périmètre du grand site, impact de cette fréquentation,
- la capacité de charge du site en toute saison et en tous points,
- un programme de gestion de la fréquentation, d'amélioration de la circulation, du stationnement, et de l'accueil dans le respect de « l'esprit des lieux ».

Cette étude se déroulera sur une durée d'environ 19 mois, et associera tous les acteurs locaux, partenaires techniques et financiers concernés dans le cadre d'un comité technique, d'un comité de pilotage, et de réunions publiques.

Le coût prévisionnel de cette étude qui se déroulera en 2013 et 2014 et qui inclut la rémunération de la prestation intellectuelle d'un bureau d'études, s'élève à 75 000,00 € HT pour lequel les cofinancements suivants sont sollicités :

- Etat22 500,00 €
- Région Languedoc Roussillon22 500,00 €
- Conseil général de l'Hérault15 000,00 €

pour un autofinancement de 15 000 €.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de cette action par le Syndicat mixte, sur le plan de financement présenté, et de l'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer les dossiers de demandes de subvention et à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de cette action par le Syndicat mixte, sur le plan de financement présenté, et autorise le Président à déposer les dossiers de demandes de subvention et à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 14 mars 2013.

Le Président,
Francis BOUTES


